

Brevet Professionnel Agricole « Travaux des Productions Horticoles »

Diplôme de niveau V du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Spécialités « Arboriculture fruitière » ou « Horticulture ornementale et légumière »

LE METIER D'OUVRIER HORTICOLE, PEPINIERISTE, MARAICHER ou ARBORICOLE *

Le titulaire de ce diplôme est destiné à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans des exploitations agricoles d'arboriculture fruitière, de maraichage ou des pépinières.

- ✚ la mise en place des cultures de pleine terre : préparation des sols, plantation
- ✚ la mise en place d'installations : réseaux d'irrigation, paillages, palissages
- ✚ le suivi des cultures : aspect, état sanitaire, comportement...
- ✚ l'application de fertilisants et de traitements phytosanitaires
- ✚ la conduite de tracteurs attelés et d'élévateurs
- ✚ la taille d'hiver des arbres fruitiers (de formation et de fructification), les interventions en vert sur les arbres fruitiers (éclaircissages, égourmandage...), les travaux d'entretien des sols, la récolte et conditionnement ; pour la spécialité « Arboriculture fruitière ».
- ✚ la multiplication des végétaux (semis, bouturages, greffages, repiquage, rempotage), les travaux sur la plante (éclaircissage, effeuillage, tuteurage, guidage, l'attachage...), la préparation des substrats de culture, la récolte, le conditionnement et la préparation des commandes ; pour la spécialité « Horticulture Ornementale et légumière ».

* Emplois accessibles aux diplômés : appellations ROME. Fiches A1414 et A1405

UNE ORGANISATION UNIQUE AU PLUS PRES DU MARCHE DE L'EMPLOI

La formation qui s'adresse à un **groupe limité de 12 personnes** est en **multi option** avec 2 autres BPA « Travaux des Aménagements Paysagers » et « Travaux de la vigne et du vin ».

Ce dispositif unique en Corse ouvre à chacun un **double horizon professionnel**.

Par le mixage des publics et des programmes, source de diversification des compétences.

Par la possibilité de **bi-qualification**. Avec seulement un complément de 200 heures de formation, chaque diplômé pourra **valider l'un des 2 autres BPA de son choix et ainsi accroître considérablement son employabilité**.

Les entreprises d'aménagements paysagers qui ont le plus souvent une activité de pépinière valorisent particulièrement dans leur recherche d'emploi la **double compétence : travaux paysagers / ouvrier pépiniériste**.

Les entreprises agricoles qui s'orientent aujourd'hui vers des systèmes multicultures valorisent particulièrement dans leur recherche d'emploi la **double compétence : arboriculture – viticulture ainsi que horticulture – viticulture**.

UNE FORMATION POUR UNE NOUVELLE GENERATION D'OUVRIER HORTICOLE

La formation est organisée en 10 modules théoriques et pratiques (les Unités Capitalisables) correspondants aux exigences d'un diplôme national ainsi qu'aux attentes des professionnels d'une nouvelle génération d'Ouvriers Hautement Qualifiés, sensibilisée à la valeur patrimoniale,

Composer le 04.95.30.02.31 poste 2 pour contacter la personne en charge du

recrutement Mail : cfa.borgo@educagri.fr—www.epl-borgo.fr

écologique et économique des végétaux endémiques et formés selon « l'apprendre à produire autrement » garant d'une économie durable. Ces 10 UC sont obtenues en contrôle continu tout au long des 9 mois de formation

LE PRINCIPE FONDAMENTAL, L'ALTERNANCE CENTRE-ENTREPRISE

12 semaines sont consacrées à la formation pratique en entreprise, réparties en 10 périodes, afin de couvrir l'ensemble des activités et des chantiers.

Les stagiaires se formeront ainsi en situation réelle

- ✚ Au suivi et à l'entretien des vergers, à la taille d'hiver, à la Surveillance de l'état sanitaire des fruitiers, aux greffes d'hiver, aux récoltes, aux plantations et à l'entretien des installations ; pour la spécialité « Arboriculture fruitière ».
- ✚ Aux plantations, aux multiplications, à la réalisation des semis, à la mise en place de cultures sous serre et en plein champ, au suivi des cultures et observations de l'état sanitaire, à la maintenance des installations, ainsi qu'aux récoltes et préparation de commandes ; pour la spécialité « Horticulture Ornementale et légumière ».

Pour chacune de ces périodes des préconisations pédagogiques sont faites aux maîtres de stage afin d'assurer une cohérence et une complémentarité entre le cursus en Centre et en entreprise.

UN ENCADREMENT DE SPECIALISTES

Les formateurs du C.F.P.P.A. sont des experts, des professionnels de chaque spécialité. Nous mettons aussi à votre disposition tout notre réseau de partenaires professionnels, techniques et institutionnels.

CALENDRIER ET DUREE

Dates session 2018-2019 à définir.

1 280 heures dont 860 de formation en centre et 420 heures en entreprise.

Rythme : 35 heures hebdomadaires.

PUBLIC

- ★ Demandeurs d'emploi. **La formation n'est accessible que sur prescription de Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi.**
- ★ Salariés. Candidature en formation soumise à l'accord de l'employeur.

REMUNERATION

- Demandeurs d'emploi. Prise en charge par le Pôle Emploi ou l'Agence de Services et de Paiement. Conditions variables selon la situation du stagiaire à l'entrée en formation.
- Salariés. Possibilité de prise en charge des frais de formation et du salaire par les Fonds d'Assurance Formation.

CONDITIONS MATERIELLES

Formation totalement gratuite pour le stagiaire.

Hébergement et restauration possibles au centre en dehors des périodes de vacances scolaires et du week-end.

Information et retrait des dossiers d'inscription

Quentin Mercier

Par téléphone ou sur rendez-vous

04.95.30.02.31

quentin.mercier@educagri.fr